

Identification du module

Personnes ciblées : Personnes titulaires d'un CFC dans la branche de la technique du bâtiment ou au bénéfice d'une formation équivalente.

Temps indicatif : Pour un traitement méthodologique-didactique approprié du module, nous recommandons aux prestataires de planifier environ 24 heures de cours (~ 32 leçons de 45 min).

1. Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure d'organiser et d'influencer de façon déterminante la sécurité au travail dans votre entreprise comme dans vos projets. De plus, vous êtes à même d'identifier les dangers et d'évaluer les risques, de planifier les mesures appropriées et d'établir un plan d'urgence.

2. Sujets / objectifs

Sujet : 1. **Systèmes de sécurité**

- Objectifs :
- 1.1 Vous reconnaissez l'utilité des systèmes de sécurité (C2).
 - 1.2 Vous êtes conscient des avantages et des inconvénients des solutions de branche (C2).

Sujet : 2. **Concept et objectifs de sécurité**

- Objectifs :
- 2.1 Vous développez un concept de sécurité pour votre entreprise (C5).
 - 2.2 Vous formulez les objectifs de sécurité pour votre entreprise (C3).
 - 2.3 Vous établissez une planification annuelle concernant la sécurité au travail et la protection de la santé (C3).

Sujet : 3. **Organisation de la sécurité**

- Objectifs :
- 3.1 Vous réglez les tâches, responsabilités et compétences en rapport avec l'organisation de la sécurité (C5).
 - 3.2 Vous décidez quand vous devez faire appel aux spécialistes de la sécurité au travail (C5)

Sujet : 4. **Formation, instruction et information**

- Objectifs :
- 4.1 Vous organisez l'initiation des nouveaux collaborateurs à la sécurité au travail (C5).
 - 4.2 Vous organisez la formation continue périodique des collaborateurs de votre entreprise (C5).

Sujet : 5. **Règles de sécurité**

- Objectifs :
- 5.1 Vous définissez des règles de sécurité obligatoires pour votre entreprise (C3).
 - 5.2 Vous organisez l'achat et l'entretien systématique des auxiliaires de travail (C5).

Sujet : 6. **Identification des dangers et évaluation des risques**

- Objectifs :
- 6.1 Vous identifiez les risques dans votre entreprise et sur le chantier (C3).
 - 6.2 Vous organisez des analyses d'accident (C3).

- Sujet :** 7. **Planification et réalisation des mesures**
- Objectifs : 7.1 Vous développez un plan de mesures pour votre entreprise (C5).
- Sujet :** 8. **Organisation en cas d'urgence**
- Objectifs : 8.1 Vous organisez un plan de mesures concernant le système d'alarme, les premiers secours et la protection contre les incendies (C5).
- Sujet :** 9. **Collaboration**
- Objectifs : 9.1 Vous définissez votre rôle dans le cadre de la sécurité au travail dans votre entreprise (C2).
- Sujet :** 10. **Protection de la santé**
- Objectifs : 10.1 Vous définissez les mesures préventives pour l'entreprise et les collaborateurs (C3).
- Sujet :** 11. **Contrôle et audit**
- Objectifs : 11.1 Vous calculez le taux d'atteinte des objectifs (C3).
- 11.2 Vous définissez des indices de sécurité pertinents pour votre entreprise (C3).
- 11.3 Vous contrôlez l'intégralité des documents (C4).
- 11.4 Vous faites un tour dans l'entreprise pour contrôler la sécurité au travail et vous en déduisez les mesures à prendre (C3).

3. Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 60 minutes.
L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen. Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

4. Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.